

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

N° 4

du CONSEIL MUNICIPAL de
LES ANGLÉS

réuni en séance publique le **17 janvier 2024**

Objet :

Produit des amendes de police relatives à la circulation routière – Travaux d'aménagement du boulevard du Haut des Angles

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept janvier à 18 h 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué en séance obligatoire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Paul MELY, Maire.

Présents à l'ouverture de la séance : M. Paul MELY, Maire, Mme Martine FAUCON, M. Laurent DAQUAI, Mme Monique JOUVE épouse HOFFMANN, M. Hervé PILA, Mme Christel AILHAUD épouse FROC, M. Christian BERGES, Mme Jeanine MARMOTTAN épouse DRAY, Adjoint, Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, Mme Martine ALLEGRE épouse MEISSONNIER, M. Raymond PUGNOUD, M. Jean-Michel PINCHOT, M. Jean-Philippe ALTAYRAC, Mme Catherine LEFERME, Mme Anne COULONGES, M. Patrice AUBARD, Mme Françoise KHATTOU épouse BLANC, M. Michel MASSA, M. Cyril DEVEZE, Mme Céline ROUX épouse ARNAUD, Mme Isabelle LEMIRE, Mme Audrey BAS épouse MOURET, Mme Sylvie FEBVRE épouse COINTIN.

Absents excusés à l'ouverture de la séance : M. Jean-Louis BANINO ayant donné pouvoir à M. Paul MELY, Mme Anne-Marie BOUCHER ayant donné pouvoir à Mme Martine FAUCON, Mme Claudine GUIGUARD, M. Jean-Luc PONTILLON, M. Arnaud MARRAFFA ayant donné pouvoir à Mme Rabia Myriam BENGUEDDA épouse GILLARD, M. Christian RANDOULET.

Secrétaire : M. Raymond PUGNOUD.

Date de convocation :
10 janvier 2024

Date d'affichage :
05 02 2024

Date de publication sous forme électronique :
05 02 2024

Nombre de membres :
réglementaire : 29
en exercice : 29
présents : 23

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité pour la commune de bénéficier, pour l'année 2024, d'une partie du produit des amendes de police relatives à la circulation routière. Le conseil départemental est chargé de répartir cette dotation pour les groupements et communes de moins de 10 000 habitants. Le montant alloué est destiné à financer des opérations sur des voies communales répondant aux exigences de la sécurité routière.

Les travaux prévus portent sur le boulevard du Haut des Angles et ont pour objectif de réduire la vitesse des véhicules, d'aménager des cheminements piétons accessibles et réglementaires, créer des espaces verts et aménager des stationnements. Le montant de l'opération s'élèverait à 103 835,50 € H.T. de travaux auxquels s'ajoutent 6 000 € H.T. d'études. Les travaux sont programmés pour le début de l'année 2024.

Considérant que les aménagements s'inscrivent dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2024, il est proposé de demander une subvention la plus large possible pour le projet d'aménagement du boulevard du Haut des Angles.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

l'exposé de son Président entendu et après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de travaux d'aménagement du boulevard du Haut des Angles ;

VU le courrier du 23 octobre 2023 adressé par le conseil départemental du Gard et relatif à l'éligibilité de la commune au produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt d'effectuer des travaux boulevard du Haut des Angles afin de diminuer la vitesse des véhicules, aménager des cheminements piétons accessibles et réglementaires, créer des espaces verts et aménager des stationnements ;

CONSIDERANT que ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de la répartition du produit des amendes en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants pour l'année 2024 ;

CONSIDERANT que le montant de l'opération envisagée s'élèverait à 103 835,50 € H.T. de travaux auxquels s'ajoutent 6 000 € H.T. d'études et que les travaux sont programmés pour l'année 2024 ;

SOLLICITE le bénéfice d'une subvention la plus large possible, pour l'année 2024, dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière ;

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 030-213000110-20240117-2024_01_17_004-DE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces rendues nécessaires par la présente demande.

Adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme à la délibération :

 Le Maire,
Paul MELY